

*Question présentée par le député :*

*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 27 janvier 2016*

## **Question écrite urgente**

**Le Conseil d'Etat pense-t-il un jour créer enfin la Maison de l'environnement ?**

Il y a très très longtemps, en 2003, le Conseil d'Etat avait proposé un crédit d'études (PL 8908) en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement. Crédit qui fut voté (L 8908) et dépensé à bon escient, puisqu'il aboutit à la présentation par le Conseil d'Etat d'un projet de loi ouvrant un crédit de 52 468 000 F en vue de la construction et de l'équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement (PL 9463). C'était en 2005. Le rapporteur de majorité Thomas Büchi concluait que, « déjà convaincue lors de ses études menées dans le cadre du crédit d'étude, la commission [des travaux] est d'avis qu'il est d'une grande importance de regrouper l'ensemble des services cantonaux liés aux questions environnementales dans un seul et même bâtiment » (PL 9463-A). Traité en mars 2005, ce projet de loi est renvoyé en commission en février 2006 et finalement redéposé par la commission en juin 2006 (PL 9463-B ; réduit d'un peu moins d'un million de francs, il fut voté le 25 janvier 2007 (L 9463).

Que s'est-il passé depuis ? Le projet de loi PL 11358 bouclant la loi 8908 et déposé en janvier 2014 nous apprend que « les études ont conduit à un crédit de construction que le Conseil d'Etat n'a pas utilisé au vu du développement du projet Praille Acacias Vernets ». Quant à la loi L 9463, le projet de loi de bouclement 11367, également déposé en janvier 2014, nous apprend que « le projet n'a pas été réalisé pour des raisons de choix politiques », à part une dépense d'un million pour acheter le terrain.

Voilà le résumé de l'histoire d'un projet avorté de Maison de l'environnement, qui avait répondu à une motion du Grand Conseil demandant la centralisation des services de l'environnement.

Des visites menées par la Commission de l'environnement et de l'agriculture en 2014 ont pourtant édifié les commissaires sur l'état et la dispersion des services de l'environnement, situation donc inchangée depuis le projet initial de 2003, et situation qui demande à ce que le Conseil d'Etat remette ce projet sur le métier. Il en va de la qualité des travaux des services de l'environnement chargés de l'application de 50 lois et ordonnances fédérales, qui ont un impact quotidien sur le bien-être et la protection de la population.

Les exposés des motifs des projets de lois 8908 et 9463 semblent donc toujours d'actualité, pour cette raison nous posons la question urgente écrite suivante :

***Le Conseil d'Etat pense-t-il un jour créer enfin la Maison de l'environnement ?***

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de ma plus haute considération.

Sources :

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL08908A.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L08908.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09463.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11358.pdf>